



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un concours du ministère de la Culture



Pourquoi pas ?

**CONCOURS
PRÉVISIONNELS
2024—2026**

Secrétariat général
Service des ressources
humaines

Pour intégrer le ministère de la Culture et devenir un agent public, il existe plusieurs voies possibles. Lorsque l'on souhaite occuper des postes spécifiques et devenir fonctionnaire, le concours reste le moyen privilégié et le plus connu.

UN CONCOURS, C'EST QUOI ?

Les concours permettent la sélection de candidats au recrutement à partir des résultats obtenus aux épreuves écrites et/ou orales. Les candidats retenus sont ceux qui ont obtenus les meilleurs résultats en fonction du nombre de postes ouverts au concours. Lorsque vous réussissez un concours proposé par le ministère de la Culture, vous êtes automatiquement recruté(e). Un poste vous est attribué en fonction de votre profil et votre classement à l'issue des épreuves, ainsi que des besoins du ministère.

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR S'INSCRIRE À UN CONCOURS ?

Pour s'inscrire à un concours, il est nécessaire de remplir :

Les conditions permettant de devenir fonctionnaire

- Être ressortissant(e) d'un pays de l'Union Européenne (ou de nationalité française pour certains emplois du secteur régalien) ;
- Disposer de ses droits civiques (disposer du droit de vote) ;
- N'avoir aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées ;

- Être en situation régulière vis-à-vis du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique par rapport au poste visé.

Les conditions de diplômes dont le niveau dépend de la catégorie d'emploi

- Pour les emplois de catégorie A (équivalent cadre, missions d'encadrement, de conception et d'expertise), être titulaire au minimum d'un Bac +3 ;

- Pour les emplois de catégorie B (équivalent agent de maîtrise, missions d'application à technicité particulière), être titulaire au minimum d'un Bac ;
- Pour les emplois catégorie C (équivalent employé, missions d'exécution), être titulaire d'un BEP, CAP, brevet des collèges. Néanmoins, certains de ces concours sont accessibles sans diplôme.

Concours filière administrative



© Didier Saulnier

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR LES MÉTIERS ADMINISTRATIFS ?

Le ministère de la Culture propose chaque année des postes en tant qu'adjoint(e) administratif/ve, secrétaire ou attaché(e).

Les métiers administratifs sont des métiers support qu'on retrouve dans toutes les structures du ministère et sur l'ensemble du territoire. Avec un bassin d'emploi large et diversifié, les perspectives de carrière sont nombreuses et la mobilité facilitée.

		2024	2025	2026
CAT. A	→ Attachés d'administration de l'État (IRA)	●	●	●
CAT. B	→ Secrétaires administratifs	●	●	●
CAT. C	→ Adjoint administratifs des administrations de l'État	●	●	●

Conditions d'inscription

- Attaché d'administration de l'État : bac +3 (diplôme de niveau 6)
- Secrétaire administratif : bac +2 (diplôme de niveau 5)
- Adjoint administratif des administrations de l'État : sans condition de diplôme.

Concours filière technique et surveillance



© Didier Saulnier

VOUS DÉSIREZ METTRE VOS COMPÉTENCES TECHNIQUES AU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL ?

Les ingénieur(e)s des services culturels et du patrimoine et les technicien(ne)s des services culturels et des bâtiments de France remplissent des missions de mise en valeur, de protection et de sauvegarde du patrimoine, ainsi que des missions relatives à l'accueil du public, à la médiation culturelle et à la sécurité des bâtiments dans les établissements culturels.

Les adjoint(e)s d'accueil, de surveillance et de magasinage participent à l'accueil du public et remplissent des fonctions techniques

relatives à la sécurité et à la protection des personnes et des bâtiments dans un environnement culturel valorisant (musées nationaux, services d'archives, établissements nationaux d'enseignement artistique).

Vous apportez un service de proximité aux usagers par un accueil et des conseils de qualité tout en travaillant dans les institutions prestigieuses du ministère de la Culture. Vous intervenez sur les politiques culturelles en innovant pour développer l'accès à tous au patrimoine de la France.

Le ministère de la Culture a inscrit à son calendrier prévisionnel les concours suivants par spécialités :

		2024	2025	2026
CAT. A	Ingénieurs des services culturels et du patrimoine			
	→ Spécialité services culturels		●	
	→ Spécialité patrimoine			●
CAT. B	Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France			
	→ Spécialité Bâtiments de France		●	
	→ Spécialité surveillance et accueil			●
CAT. C	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage			
	→ Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	●		

Conditions d'inscription

- Ingénieurs des services culturels et du patrimoine : bac +3 (diplôme de niveau 6)
- Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France : bac +2 (diplôme de niveau 5)
- Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage : sans condition de diplôme.

Concours filière métiers d'art

VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER DE VOS MAINS POUR VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL DE L'ÉTAT, RÉPARER DES ŒUVRES D'ART, CRÉER, CONCEVOIR DES OBJETS OU ENCORE RESTAURER UNE ŒUVRE D'ART ?

Qu'ils œuvrent à la création ou à la restauration du patrimoine, les professionnel(le)s des métiers d'art sont des passionné(e)s, animé(e)s par un sens de l'exigence et par un rapport sensible à la matière, mobilisant des savoir-faire traditionnels d'exception, caractérisés par la maîtrise de gestes et de techniques

précieusement élaborés au fil des siècles. Symbole d'excellence, le travail est exercé au sein d'ateliers de restauration d'œuvres d'art, de manufactures d'objets d'art ou dans les domaines nationaux.

Vous créez, restaurez le patrimoine, et intervenez dans des domaines très diversifiés : la peinture, la sculpture, les arts graphiques, les arts décoratifs, l'art contemporain, l'archéologie et l'ethnographie.

Le ministère de la Culture a inscrit à son calendrier prévisionnel des concours dans les spécialités suivantes :



Tapisserie (manufacture de Beauvais) © Camille Gasser/Mobilier national

		2024	2025	2026
CAT. A	Chefs de travaux d'art			
	→ Restauration — Spécialité textile	●		
	→ Présentation des collections — Audiovisuel			●
	→ Présentation des collections — Végétaux		●	
	→ Création contemporaine — Spécialité textile		●	
CAT. B	Techniciens d'art			
	→ Céramique — Spécialité unique	●	●	●
	→ Textile — Spécialité artiste licier	●	●	●
	→ Textile — Spécialité rentrayeur en tapis	●	●	
	→ Textile — Spécialité rentrayeur en tapisserie	●	●	●
	→ Papier — Spécialité restaurateur	●		
	→ Audiovisuel — Spécialité photographe			●
	→ Végétaux	●		
→ Présentation des collections — Spécialité Peintre décorateur		●		
CAT. C	Adjoints techniques des administrations de l'État			
	→ Métiers d'art — Spécialité jardinier d'art			●

Conditions d'inscription

- Chefs de travaux d'art : bac +3 (diplôme de niveau 6)
- Techniciens d'art : bac +2 (diplôme de niveau 5)
- Adjoints techniques des administrations de l'État : sans condition de diplôme.

Concours filière documentation

**VOUS FAITES PREUVE DE RIGUEUR,
VOUS RECHERCHEZ UN MÉTIER
AUX MISSIONS VARIÉES, VOUS
VOUS INTÉRESSEZ AU SECTEUR
CULTUREL ET À SES SUPPORTS
D'INFORMATION, LES MÉTIERS
DE LA DOCUMENTATION SONT
FAITS POUR VOUS.**

L'objectif de vos missions est de collecter, rechercher, classer, analyser, archiver pour constituer et enrichir la documentation des objets patrimoniaux de l'État et les rendre accessibles au public.

Les concours de chargé(e) d'études documentaires (CHED) est organisé par option (documentation, archivistique ou régie d'œuvres).

Le ministère de la Culture a prévu d'ouvrir un prochain concours en 2026 :

		2024	2025	2026
CAT. A	→ Chargés d'études documentaires			●

Conditions d'inscription

— Chargés d'études documentaires : bac +3 (diplôme de niveau 6)

Concours filière scientifique

LES CONSERVATEURS ET CONSERVATRICES DU PATRIMOINE ET LES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT SONT DES ACTEURS INCONTOURNABLES DU MONDE SCIENTIFIQUE

Les conservateurs/trices du patrimoine étudient, classent, conservent, entretiennent et mettent en valeur œuvres d'art, archives, monuments... avec un objectif: les transmettre aux générations futures.

Les architectes du patrimoine constituent un réseau de professionnel(les qualifiés réparti(e)s sur l'ensemble du territoire national

ainsi qu'à l'étranger. Ce sont des architectes spécialisé(e)s dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Les concours de conservateurs/trices du patrimoine sont ouverts chaque année par le ministère de la Culture. Ils sont organisés par l'institut national du patrimoine (INP²).

Les concours d'architectes du patrimoine sont également ouverts chaque année par le ministère de la Culture.

		2024	2025	2026
CAT. A	→ Architectes, urbanistes de l'État, option patrimoine architectural, urbain et paysager	●	●	●
	→ Conservateurs du patrimoine	●	●	●

Conditions d'inscription

- Architectes, urbanistes de l'État: le certificat ou la qualification qui ouvre l'accès au titre d'architecte en France
- Conservateurs du patrimoine: bac +3 (diplôme de niveau 6)

2. Voir le site de l'Institut national du patrimoine: www.inp.fr

Concours filière recherche



© Antoine Merlet

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER DANS DES PROGRAMMES DE RECHERCHE NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET METTRE LA RECHERCHE ET LA SCIENCE AU SERVICE DES OBJETS DU PATRIMOINE DANS DES DOMAINES TRÈS DIVERSIFIÉS?

La recherche et l'analyse, dans des domaines allant des Patrimoines (monumental, architectural, archéologique, ethnologique, muséographiques), aux sciences de l'homme, en passant par les technologies concernant la création et la communication sont les principales missions du chercheur. Le ministère de

la Culture organise deux concours pour la filière recherche, ingénieur de recherche et ingénieur d'études. Ils sont ouverts par spécialité (sciences humaines et sociales ; sciences appliquées aux sciences humaines et sociales ; programme, évaluation et valorisation de la recherche).

Celles-ci sont déterminées en fonction des besoins du ministère identifiés au moment de l'ouverture des concours.

Les prochains concours par corps et par année sont prévus par le ministère de la culture :

		2024	2025	2026
CAT. A	→ Ingénieurs d'étude		●	
	→ Ingénieurs de recherche			●

Conditions d'inscription

- Ingénieurs d'étude : bac +3 (diplôme de niveau 6)
- Ingénieurs de recherche : être titulaire d'un doctorat d'État, docteur ingénieur, docteur de troisième cycle, être titulaire d'un diplôme de fin d'études de l'Institut national du patrimoine ou d'un diplôme équivalent¹.

1. Décret n°91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la Culture, de la communication et des grands travaux.

En savoir plus

- Consultez le site « Choisir le service public » à l'adresse : [choisirleservicepublic.gouv.fr/passer-un-concours](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr/passer-un-concours)
- Le calendrier prévisionnel des concours est accessible sur le site du ministère de la culture: www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels
- Découvrir les métiers du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Les-agents-temoignent